



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°8 / 2023 - 2024

Réunion du 5 avril 2024 en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN
- Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL -
Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Le procès-verbal n°7 du 8 mars 2024 a été validé par la C.F.T.I.S.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES : Agglo. EPINAL, Mairies de UCKANGE, WOIPPY, COMMERCY, SAINT-DIZIER, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référent Sols Sportifs :

Gérard JANTET (mail : jantet.gerard@alsacefoot.fr – Portable : 06.07.06.78.79)

Prochaine réunion le 15/05/2024

**Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 29/04/2024**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE POURTALES 2 - NNI 674820602**

Cette installation était classée en T7 PN jusqu'au 01/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 22/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **STRASBOURG – COMPLEXE SPORTIF OUEST ASPTT 2 - NNI 674821302**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 02/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 22/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

En raison de la dimension insuffisante des vestiaire joueurs et arbitres, elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **STRASBOURG – STADE ZONE SPORTIVE ELSAU 1 - NNI 674821401**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 24/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA MUSAU 1 - NNI 674822101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 15/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 24/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **COLMAR – STADE DU LADHOF N°1 - NNI 680660201**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 03/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **GUEBWILLER – STADE FRANCOIS THROO 2 - NNI 681120102**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 14/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 19/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **SUNDHOFFEN – STADE RAYMOND BOLLINGER - NNI 683310101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 17/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 09/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 05/04/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°3 - NNI 680660103**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 18/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 29/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **COLMAR – STADE LA MITTELHARTH SUD - NNI 680660301**

Cette installation était classée en T7 PN jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 29/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 05/04/2034.

➤ **RIESPACH – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 682730101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 03/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 14/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 05/04/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **SARRE UNION – STADE OMNISPORTS 2 - NNI 674340102**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 11/04/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 11/10/2023 (date mise à disposition : 01/01/2021). Un avis préalable favorable a été donné le 11/06/2021 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Tests in situ en date du 29/10/2021 et du 26/01/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/01/2031.

➤ **WITTERSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 675460101**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 19/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 08/02/2024 (mise en service : 19/10/2013). Un avis préalable favorable a été donné en date du 06/05/2022 pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Tests in situ, en date du 30/04/2019

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 19/10/2033.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE POURTALES 3 - NNI 674820603**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 08/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 04/03/2024 (date mise à disposition : 08/03/2014).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/07/2024.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ DUTTLENHEIM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 671120102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 24/08/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 26/03/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 08/03/2024 (début des travaux : juin 2024)
- ✓ Coupe transversale
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)
- ✓ Plan des vestiaires

Elle constate que le projet est une forme en toit à 2 pans à 0,8%. Il est néanmoins impératif d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m constante sur toute la longueur du but et pour cela, la forme du terrain privilégiée est une forme de toit à 4 pans.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle constate que les vestiaires ne sont pas dans la même enceinte clôturée que le terrain et qu'il faut traverser une route ouverte à la circulation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T6 SYN sous réserve de prendre toutes dispositions utiles pour protéger les acteurs du jeu à chaque traversée de route et sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

➤ PLOBSHEIM – COMPLEXE SPORTIF DU LANGENSAND – NNI 673780101

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 24/08/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 25/03/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date de février 2024
- ✓ Coupe transversale
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)
- ✓ Plan des vestiaires

Elle constate que le projet est une forme en toit à 2 pans à 0,8%. Il est néanmoins impératif d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m constante sur toute la longueur du but et pour cela, la forme du terrain privilégiée est une forme de toit à 4 pans.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T4.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ HOCHFELDEN – STADE MUNICIPAL 1 – [NNI 672020101](#)

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 15/06/2029.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/02/2024 et des documents transmis pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 05/02/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 12/12/23
- ✓ Présentation du projet
- ✓ Plans des vestiaires non cotés.

Elle rappelle que pour le niveau T5, les vestiaires doivent avoir une superficie minimum de 20 m2 hors sanitaires et douches.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ COLMAR – GYMNASSE LADHOF – [NNI 680669904](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 12/01/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- ✓ PV de sécurité en date du 22/00/2021

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 05/04/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 26/03/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ SARRE UNION – STADE OMNISPORTS 2 - [NNI 674340102](#)

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 18/01/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 18/03/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 11/06/2021 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 210 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2028.

10.2. Confirmations de classement

➤ **ENTZHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 671240102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 27/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – STADE ALBERT SCHWEITZER 2 - NNI 672180102**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 14/01/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 27/02/2024 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 262 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 05/04/2028.

➤ **WITTERSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 675460101**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 197 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **WALDHAMBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 675140101**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/03/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 680660102**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 28/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 438 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Le rapport EhMin/EhMaxi est inférieur à 0,5.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°4 - NNI 680660104**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 28/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **GUEMAR – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681130101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 20/03/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **HAGENTHAL LE BAS – STADE DU LERTZBACH 1 - NNI 681200101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 13/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **HESINGUE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681350101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 28/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 27/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 147 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **KAYSERBERG VIGNOLE – STADE JOSEPH AIOLFI 1 - NNI 681620101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 126 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **KAYSERBERG VIGNOLE – STADE MUNICIPAL A SIGOLSHEIM - NNI 681620201**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 19/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,32

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,53

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **RIESPACH – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 682730101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 13/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **VIEUX THANN – STADE BERGER ANDRE - NNI 683480101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **ETTENDORF – STADE DES DEUX AIGLES 2 - NNI 671350102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 27/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,33

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,49

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 05/04/2026.

➤ **GUEBWILLER – STADE DU HEISSENSTEIN - NNI 681120201**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 19/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 218 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 05/04/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **ACHENHEIM – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 670010101**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 17/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 23/02/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,5 m LED (22 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **ETTENDORF – STADE DES DEUX AIGLES 2 – [NNI 671350102](#)**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 12/03/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,5 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS – STADE DES HOUBLONNIERES – [NNI 675390101](#)**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 03/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 12/03/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,5 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 289 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- **MAUBERT FONTAINE – STADE MUNICIPAL N° 1 - [NNI 082820101](#)**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 19/03/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 14/10/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2028.

- **SIGNY L'ABBAYE – STADE JEAN GALICHET 1 - [NNI 084190101](#)**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 21/03/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 15/05/2023 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 212 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **BAROVILLE – STADE COMMUNAL - NNI 100320101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T6 PN en date du 22/02/2024. Un avis préalable favorable a été donné pour la construction de nouveaux vestiaires en date du 14/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 22/02/2024.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 05/04/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ **DAMPIERRE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 101210101**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF R. LAURENT 2 - NNI 103250102**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 18/03/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 13/01/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2028.

9.2. Confirmations de classement

10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF HENRI TERRE 2 – [NNI 103250302](#)

C'est une création

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 31/01/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6. L'éclairage ne pourra être classé que si l'installation est elle-même classée.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BETTANCOURT LA FERREE – STADE MUNICIPAL - NNI 520450101

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 12/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 14/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 11/09/2023

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La main-courante est à compléter côté est.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 05/04/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- LA VEUVE – STADE COMMUNAL - NNI 516170101

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **XEUILLEY – STADE DU SENTIER DU DIMANCHE - NNI 545960101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 21/03/2019.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 15/02/2024.

Pièce fournie :

- Par mail du 07/04/2024, le club déclare avoir levé la non-conformité majeure (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **JARNY – STADE GENOT - NNI 542730301**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 18/03/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 08/03/2023 (date mise à disposition : 13/06/2023). Un changement de revêtement a été effectué en 2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 08/03/2024
- ✓ Tests in situ en date du 09/08/2023
- ✓ AOP, en date du 19/11/1996

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 13/06/2033.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **NEUVES MAISONS – PARC DES SPORTS ANDRE COURRIER 2 – NNI 543970102**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 04/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 22/03/2024
- ✓ Projet de réfection
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 65)

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Les buts de foot à 8 doivent respecter la distance de sécurité de 2,50 m lorsqu'ils sont repliés.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des

remarques ci-dessus. Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T4.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ VANDOEUVRE LES NANCY – STADE JACQUES SONET N°2 - [NNI 545470102](#)

L'installation est classée en T4 SYN jusqu'au 24/10/2033.

Reçu tests in situ, en date du 06/02/2024.

Remerciements.

➤ VILLERS LES NANCY – STADE ROGER BAMBUCK 3 - [NNI 545780103](#)

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 01/11/2028.

La Commission prend connaissance du mail de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS en date du 21/03/2024 le changement de côté des bancs de touche.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Les zones techniques ne sont pas tracées

Elle confirme le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/11/2028, sous réserve de lever la non-conformité avant le 30/06/2024.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ LUNEVILLE – STADE DES FRERES HECKLER - [NNI 543290201](#)

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 02/04/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 05/04/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ NEUVES MAISONS – PARC DES SPORTS ANDRE COURRIER 2 – [NNI 543970102](#)

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 03/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 22/03/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

- **HILBESHEIM - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 573240103**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de demande de classement initial en A8 en date du 10/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en A8 jusqu'au 05/04/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **IMLING – STADE MUNICIPAL - NNI 573440101**
- **RICHE – STADE MUNICIPAL - NNI 575800101**
- **ROMELFING – STADE MUNICIPAL - NNI 575920101**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **ST AVOLD – STADE DU CENTRE N° 2 – NNI 576060102**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 24/09/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 25/03/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 28/08/2023 (début des travaux : juillet aout 2024)
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)
- ✓ Coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires sous la tribune
- ✓ Fiche technique du revêtement

Elle constate que le projet présente une forme en toit à 4 pans. Elle conseille d'être attentif à la hauteur constante de 2,44m sous la barre transversale.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T4.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 30/03/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

- **LORQUIN - STADE MUNICIPAL 2 FOOT5 PALISSADES – NNI 574145501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED en date du 10/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Formulaires signés, en date du 10/03/2024,
- ✓ Relevé de l'éclairage en date du 10/03/2024,
- ✓ Rapport de visite avec photos de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 11/03/2024,
- ✓ Caractéristiques du gazon synthétique.

Les valeurs relevées sont les suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 228 Lux

EhMin : 185

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80

Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **METZ – STADE ROBERT SCHUMAN N°2 – NNI 574630202**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 28/03/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 15 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Dans l'attente d'éléments complémentaires concernant les points GR, elle suspend son avis préalable.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ HADOL – STADE DES BRUYERES 1 – NNI 882250101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du terrain en pelouse naturelle et note que ce projet se substitue à celui précédemment déposé pour le stade des Bruyères 2 - NNI 882250102.

Elle constate que le projet concerne uniquement le changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 27/03/2024
- ✓ Courriel en date 03/04/2024
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) avec coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

Elle constate que le projet présente une forme en toit à 2 pans à 0,5%. Il est néanmoins impératif d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m, constante sur toute la longueur du but et pour cela, la forme du terrain privilégiée est une forme de toit à 4 pans.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

Changement de nom :

- **PADOUX – STADE MUNICIPAL - [NNI 883400101](#)**

L'installation devient le STADE Marc MOUGEL.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- **ELOYES – STADE VICTOR TENTHOREY 2 - [NNI 881580102](#)**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 11/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,42

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 05/04/2026.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **ST DIE DES VOSGES – STADE EDMOND ET JEAN WOEHRLE – [NNI 884130102](#)**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/02/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 17 m LED (1 par mât au centre, 2 par mât sur les côtés)
- ✓ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Dans l'attente d'éléments complémentaires concernant les points GR, elle suspend son avis préalable.

Président de la CRTIS
Michel GENDRON